

## **Surliquidité bancaire et politique monétaire : quel défi pour la Banque d'Algérie ?**

*HALOUANE Siham*<sup>1</sup>  
*ACHOUCHE Mohamed*<sup>2</sup>

### **RESUME**

A partir du début des années 2000, le système bancaire algérien vit une situation de surliquidité jamais connue auparavant. Suite à la hausse des prix du pétrole, une nouvelle situation financière radicalement différente vient de commencer mettant en avant la nécessité, pour les pouvoirs monétaires, de poursuivre un contrôle rigoureux de la liquidité des banques afin de prévenir le développement des crédits bancaires non performants et contenir le risque d'inflation.

Le défi se pose alors pour la Banque d'Algérie qui doit mener sa politique monétaire dont l'objectif ultime est, depuis la loi sur la monnaie et le crédit, la stabilité des prix, tout en encourageant les banques à s'impliquer dans le financement de l'économie. La conduite de la politique monétaire par la Banque d'Algérie telle qu'elle apparaît dans ce nouveau contexte nécessite une attention particulière. Ainsi, le but de notre travail est d'analyser cette politique monétaire, notamment en termes d'objectifs visés et d'instruments mobilisés, sur la période 2000-2012 caractérisée par la surliquidité bancaire.

A travers une analyse statistique de la situation des banques et une revue de la conduite de la politique monétaire, nous avons pu conclure que la Banque d'Algérie s'est forcée durant ces dernières années de mener une politique monétaire rigoureuse lui permettant de réguler l'excès de liquidité sur le marché monétaire sans pour autant porter atteinte aux objectifs qu'elle se fixe. En effet, de nouveaux instruments dits de « réglage fin »

---

<sup>1</sup> HALOUANE Siham, Doctorante au département Economie. Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion. Université de Bejaia, 06000, Bejaia, Algérie. [Halouane-siham@hotmail.fr](mailto:Halouane-siham@hotmail.fr)

<sup>2</sup> ACHOUCHE Mohamed, Professeur au Laboratoire : Economie et Développement. Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion. Université de Bejaia, 06000, Bejaia, Algérie.

ont été introduits afin de faire face à la situation de surliquidité structurelle du système bancaire.

**Mots clés :** système bancaire, surliquidité bancaire, politique monétaire, banque centrale, régulation monétaire.

## **INTRODUCTION**

Les banques occupent une place centrale dans le système économique. Elles jouent un rôle d'intermédiaire entre les offreurs et les demandeurs de fonds et s'efforcent de gérer de manière optimale et efficace leur liquidité, de sorte à garantir leur pérennité et leur croissance. La gestion de la liquidité bancaire consiste à organiser les mouvements de fonds de façon à assurer l'équilibre et mieux prévoir les risques de liquidité. Une gestion efficace de la liquidité permet à la banque d'assurer sa capacité de couvrir ses engagements vis-à-vis de ses créanciers et ne pas se retrouver dans des conditions de besoin de liquidités.

Cependant, si la banque se trouve dans une situation de surliquidité, c'est-à-dire les sommes qu'elle détienne dépassent largement ce qu'elle a besoin pour faire face au risque de liquidité, elle se trouve dans l'obligation de gérer efficacement cette surliquidité dans le but d'éviter des pertes affectant sa rentabilité. Pour ce faire, la banque doit effectuer des placements rentables. Dans le cas où c'est tout le système bancaire qui se trouve dans une situation de surliquidité et les banques ne font plus appel au refinancement, l'intervention de la banque centrale dans la gestion de cette surliquidité devient plus que nécessaire afin de préserver la bonne santé de l'économie.

La situation actuelle en Algérie témoigne d'une existence d'une liquidité abondante au niveau du système bancaire<sup>3</sup>. L'aisance financière que connaît l'Algérie depuis 2002, due à l'évolution importante des prix du pétrole, devrait être favorable au système bancaire avec toutes les liquidités qu'il comptabilise pour développer ses activités. Malheureusement, les banques n'ont pas utilisé cette bonne trésorerie en totalité d'où la présence d'une surliquidité. En effet, le déséquilibre entre les capacités financières des banques et les capacités d'absorption de l'économie nationale a donné naissance à une surliquidité bancaire qui est devenue, depuis une dizaine d'années, le souci fondamental de la Banque d'Algérie.

Le but de ce travail est d'appréhender quelques éléments de réponse quant au rôle de la politique monétaire de la Banque d'Algérie dans une telle situation exceptionnelle. En

---

<sup>3</sup> La preuve de cette surliquidité et ses causes seront présentées plus loin.

d'autres termes, il s'agit d'apprécier les moyens mis en œuvre par la banque centrale pour gérer la surliquidité des banques afin de maintenir l'objectif ultime de sa politique monétaire, à savoir la stabilité des prix.

Notre article est articulé autour de quatre points essentiels. Dans un premier, nous allons présenter le rôle de la banque centrale dans la gestion de la surliquidité selon la théorie bancaire. L'évolution du système bancaire algérien suite à l'avènement de loi n° 90-10 du 14 Avril 1990 fera l'objet du deuxième point. Nous allons ensuite confirmer l'existence d'une surliquidité bancaire en Algérie dans un troisième point, pour examiner, enfin dans le dernier point, les moyens mis en œuvre par la Banque d'Algérie afin de la contrôler.

## **1. LA SURLIQUIDITE BANCAIRE : *facteurs d'émergence, conséquences et rôle de la banque centrale***

La surliquidité bancaire est une situation où l'on trouve au niveau de la banque des liquidités oisives et en abondance largement supérieures à ce qui est considéré comme optimal au regard des ratios prudentiels qui lui sont imposés. En d'autres termes, il s'agit d'une situation où « la banque détient des liquidités au de là de ce qui est convenable pour faire face au risque de liquidité ».<sup>4</sup>

Bien que chaque banque doive détenir un stock de liquidités lui permettant d'éviter le risque d'illiquidité, ce stock devient un élément d'inquiétude lorsqu'il est anormalement important. Avant de présenter les moyens de gestion de la surliquidité bancaire par la banque centrale, il convient d'abord d'examiner les facteurs de son émergence et ses principales conséquences non seulement sur la banque mais sur l'économie en général.

### **1.1 Facteurs d'émergence d'une surliquidité bancaire**

Les facteurs d'émergence de la surliquidité bancaire peuvent être divisés en deux types : des facteurs internes liés à la gestion de la liquidité spécifique à la banque en question, et des facteurs externes qui diffèrent d'un pays à un autre et d'une banque à une autre. Dans le cadre de notre travail d'ordre macroéconomique, nous allons essayer d'exposer quelques facteurs externes pouvant être à l'origine de cette situation.

La théorie bancaire stipule que les causes externes principales pouvant générer une surliquidité bancaire sont <sup>5</sup>:

---

<sup>4</sup> Revue Africaine de l'Intégration (2009), vol. 3. N° 2, p. 46.

<sup>5</sup> PUPION Pierre- Charles (1999) : « Economie et gestion bancaire », ed DOUNOD.

- Une politique monétaire restrictive qui bloque l'activité de crédit, conduisant les banques à ne pas utiliser leurs ressources disponibles ;
- Une faible demande de crédit de la part des agents économiques (ménages et entreprises) ;
- Une importance des capacités d'autofinancement des entreprises placées dans des banques ;
- Une conjoncture socio-économique nationale ou internationale favorable à une augmentation des ressources des banques (par exemple la hausse des prix du pétrole).
- L'inefficience du marché financier ou son inexistence, mettant les banques dans l'incapacité de dégager leurs surplus de liquidité.

## **1.2 Les conséquences d'une surliquidité bancaire**

En dépit de son avantage dans la couverture de risque par la banque, la surliquidité a des conséquences néfastes tant sur le plan de la banque que sur le plan économique. Dans une situation de surliquidité, la banque se trouve confrontée à des coûts élevés des ressources qui n'ont pas fait objet d'emplois rentables, ce qui peut engendrer une marge d'intérêts négative (intérêts reçus inférieurs aux intérêts versés). De plus, si elle refuse d'accorder des crédits à certains clients, la banque réalise une perte d'un segment de client, ce qui engendre une diminution de ses parts de marché en raison de la mauvaise gestion de sa liquidité. En fin, l'importance des flux d'intérêts sortant par rapport aux intérêts reçus, engendrée par la surliquidité, affecte négativement la rentabilité de la banque.

Pour ce qui est des conséquences économiques, la surliquidité bancaire a un impact plus important dans une économie d'endettement basée essentiellement sur le financement bancaire que dans une économie où les marchés financiers sont très développés. Parmi les effets négatifs de la surliquidité, on retrouve :

### **1.2.1 La baisse des investissements**

Dans une économie d'endettement où le crédit bancaire constitue la principale source de financement de l'économie, une surliquidité bancaire signifie un faible accord de crédits par les banques. Cela affecte négativement l'investissement des entreprises qui se trouvent privées des fonds nécessaires à leur activité.

### **1.2.2 L'augmentation du chômage**

La baisse des investissements, engendrée par la baisse du crédit bancaire, mène les entreprises à baisser leur offre d'emploi et même à des licenciements des employés, en raison de la baisse de l'activité. Cette situation favorise le développement du chômage dans l'économie.

### **1.2.3 Le développement de l'informel**

En raison de la baisse du crédit bancaire et de l'inefficience ou l'inexistence du marché financier, les entreprises vont chercher à satisfaire leurs besoins de financement dans le secteur informel, ce qui favorise l'émergence de ce dernier avec tous ses effets négatifs sur l'économie. Cette situation prive les pouvoirs publics des revenus importants nécessaires au développement du pays, développe le marché de change non officiel, favorise la thésaurisation...etc.

### **1.3 Le rôle de la banque centrale dans la gestion de la surliquidité**

Afin d'éviter les conséquences négatives d'un excès de liquidité, chaque banque est amenée à bien gérer sa surliquidité d'une manière rationnelle et efficace. Pour se faire, elle doit choisir des placements monétaires ou financiers rentables. De son côté, la banque centrale doit intervenir par ses différentes politiques dans la gestion de cette surliquidité bancaire. En effet, la politique monétaire, tout en pouvant être la cause d'émergence d'une surliquidité, peut être un moyen de remédier à ce même problème. Pour mieux gérer la situation, les autorités monétaires peuvent diminuer le taux de réescompte afin d'inciter les banques à accorder des crédits, intervenir sur le marché monétaire par les opérations d'open market en tant que vendeurs de titres et augmenter le taux des réserves obligatoires afin d'éponger l'excès de liquidité, tout en veillant à la stabilité monétaire et à l'équilibre macroéconomique.

Par ailleurs, un autre instrument de régulation de la liquidité est apparu ces dernières années. Il s'agit des reprises de liquidités sur le marché monétaire. La Banque centrale peut utiliser cet instrument en « réglage fin » pour retirer des liquidités du marché monétaire en offrant des rémunérations en contrepartie des dépôts effectués au niveau de l'institut d'émission. Grâce à cet instrument, la banque centrale peut absorber la surliquidité bancaire sans affecter les objectifs de la politique monétaire, tout en permettant aux banques de tirer profit de leurs ressources excédentaires.

## **2. LE SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN DANS LE CADRE DE LA LOI SUR LA MONNAIE ET LE CREDIT**

Avant de traiter les moyens de gestion de la surliquidité bancaire par les autorités monétaire algériennes, une présentation de l'évolution du système bancaire algérien nous semble indispensable. La réforme institutionnelle de ce dernier a été marquée par la promulgation de la loi relative à la monnaie et au crédit de 1990, conçue pour adapter le système financier à l'économie de marché.

En effet, l'étape d'instauration d'une économie de marché implique la restructuration des institutions existantes, voire la mise en place de nouvelles en compatibilité avec les exigences du marché. Parmi ces institutions on retrouve celles relevant du secteur bancaire et financier, avec la banque centrale en tête. A partir de 1990, un tournant décisif a été opéré dans cette phase de réformes par la promulgation de la loi n° 90-10 qui constitue une étape marquante dans le processus de transition de l'économie algérienne. Cette loi concerne aussi bien les aspects juridiques, organisationnels qu'instrumentales du secteur.<sup>6</sup>

### **2.1 La LMC et le système bancaire**

Durant la période de 1962 à 1990 le système bancaire algérien a été caractérisé par un fonctionnement très rigide. En effet, ce dernier était un simple exécuteur des directives émanant du plan et du ministère des finances. En d'autre terme, cette période est caractérisée par le plafonnement et la sélectivité des crédits, d'une part, et la fixation administrative des taux d'intérêts, d'autres parts. Ce qui reflète la non implication des banques dans la prise de décisions.

C'est dans ce cadre plein de défaillances que la loi sur la monnaie et le crédit a été promulguée, dont l'objectif principal est de faire sortir l'économie algérienne de cette situation de répression financière. Cette loi a mis en place un nouveau cadre dans lequel la banque centrale et les intermédiaires financiers sont appelés à évoluer. En effet, la promulgation de cette la loi vise à mettre en place une économie performante et intégrée au système mondial et apporter des aménagements dans l'organisation et le fonctionnement du système bancaire. Elle porte sur plusieurs volets, tels l'indépendance de la Banque Centrale, la politique monétaire, la gestion, l'organisation et le fonctionnement du système bancaire, la réglementation prudentielle et le contrôle et la supervision des intermédiaires financiers.

---

<sup>6</sup> NAAS A. (2003) : « Le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché », Maisonneuve et Larose.

En ce qui concerne son volet bancaire, qui nous intéresse dans le cadre de ce travail, la LMC avait pour objectif essentiel de faire du système bancaire algérien un système performant répondant aux besoins d'une économie de marché. Elle a fixé de nouvelles règles régissant la création des banques, l'organisation et la gestion de l'intermédiation financière bancaire. La réalisation de ces objectifs a été visée à travers :

- L'autonomie de la banque centrale ;
- Le désengagement du Trésor public de l'activité de crédit ;
- La réforme des intermédiaires financiers : banques et établissements financiers ;
- La réforme du marché des capitaux ;
- La libéralisation du compte capital.

A travers ces implications, la LMC vise à transformer le système bancaire en un véritable moteur de la réforme économique et de la transition d'une économie d'endettement vers une économie de marché. Sur le plan opérationnel, cette transformation a été concrétisée par la libéralisation de l'activité d'intermédiation financière, l'assainissement et la recapitalisation des banques et l'ouverture du marché bancaire aux privés nationaux et étrangers.

### **2.1.1 La libéralisation de l'activité d'intermédiation financière**

Avant 1990, toutes les activités bancaires étaient règlementées, la fixation des taux d'intérêt était administrée, un encadrement et une sélectivité importante des crédits, aboutissant à une insuffisance de mobilisation et à une mauvaise allocation des ressources par le système bancaire. La libéralisation financière vise donc l'abolition graduelle de la fixation administrative des taux d'intérêt et de la politique de l'encadrement des crédits, conférant aux banques une autonomie de prise de décision.

### **2.1.2 L'assainissement et la recapitalisation du système bancaire**

Ce programme a été lancé dans une situation délicate du système bancaire, notamment les banques publiques, qui n'étaient pas en mesure d'affronter la concurrence des banques privées et de se conformer à la réglementation prudentielle. Ainsi, la première action a consisté en le rachat par le Trésor Public des créances non performantes des banques sur les entreprises publiques. Ceci en émettant des obligations au profit des banques et établissements financiers concernés. Quant à la recapitalisation des banques,

cette dernière visait principalement le renforcement de leur solvabilité en leur affectant directement des fonds propres.

### **2.1.3 L'ouverture du marché bancaire au secteur privé**

Dans le but d'asseoir un marché bancaire concurrentiel adéquat avec une économie de marché, les autorités monétaires algériennes ont décidé d'exclure le monopole des banques publiques en ouvrant la voie aux privés nationaux et étrangers. En effet, il a été autorisé l'installation des banques et établissements financiers nationaux et étrangers, ainsi que de leurs bureaux de représentation, à condition de remplir certaines conditions d'agrément.

## **2.2 Configuration actuelle du système bancaire algérien**

Depuis 1990, le système bancaire algérien a fait objet de plusieurs réformes, visant à faire jouer pleinement le rôle des banques en matière de collecte des ressources et de distribution de crédits, dont l'objectif essentiel est la relance du développement de la sphère bancaire. Ces réformes ont contribué à la modification de l'architecture du système bancaire qui est devenu ouvert à la fois aux investisseurs privés nationaux et étrangers.

### **2.2.1 Composition du système bancaire**

Suite à la loi relative à la monnaie et au crédit de 1990, le paysage bancaire en Algérie s'est enrichi à travers la transformation des structures déjà existantes et la création de nouvelles banques et de nouveaux établissements financiers. A fin 2012, le système bancaire algérien se compose de vingt-neuf (29) banques et établissements financiers répartis comme suit :

- Six (6) banques publiques dont la caisse d'épargne ;
- Quatorze (14) banques privées à capitaux étrangers dont une (1) à capitaux mixtes ;
- Trois (3) établissements financiers, dont deux (2) publics ;
- Cinq (5) sociétés de leasing, dont deux (2) privées ;
- Une (1) mutuelle d'assurance agricole agréée à effectuer des opérations de banque qui a pris le statut d'un établissement financier à fin 2009.



### 2.2.2 Concentration de l'activité bancaire

Comme le fait montrer le tableau ci-après, le réseau des agences bancaires, hors banque centrale, a connu une augmentation continue. En effet, le nombre d'agences bancaires est passé de 1007 en 1996 à 1392 en 2012.

**Tableau n°01 : Evolution de nombres d'agences bancaires**

Année	Nombre d'agences bancaires		
	Banques publiques	Banques privées	Total
1996	1001	6	1007
1997	1037	6	1043
1998	1046	15	1061
1999	1050	18	1068
2000	1017	54	1071
2001	1088	61	1149
2002	1102	124	1226
2003	1125	50	1175
2004	1063	120	1183
2005	1097	130	1227
2006	1126	152	1278
2007	1093	194	1278
2008	1057	244	1301
2009	1072	252	1324
2010	1077	290	1367
2011	1 086	274	1360
2012	1091	301	1392

**Source** : établi sur la base des rapports de la Banque d'Algérie.

Le tableau fait ressortir qu'en termes de structure, le réseau bancaire algérien est prédominé par les agences des banques publiques. Ces dernières occupent, 78.4% du réseau bancaire à fin 2012, contre seulement 21.6% du réseau pour les banques privées. Ce qui nous permet de conclure à une mauvaise répartition du réseau bancaire entre les deux catégories de banques, publiques et privées.

On remarque également que le nombre d'agences privées est croissant sur la période considérée mise à part 2003, année de mise en liquidation des deux banques privées (El Khalifa et BCIA). Ainsi, malgré l'augmentation appréciable du réseau d'agences des banques privées, les banques publiques restent dominantes.

### 2.2.3 La place du secteur privé dans l'activité bancaire

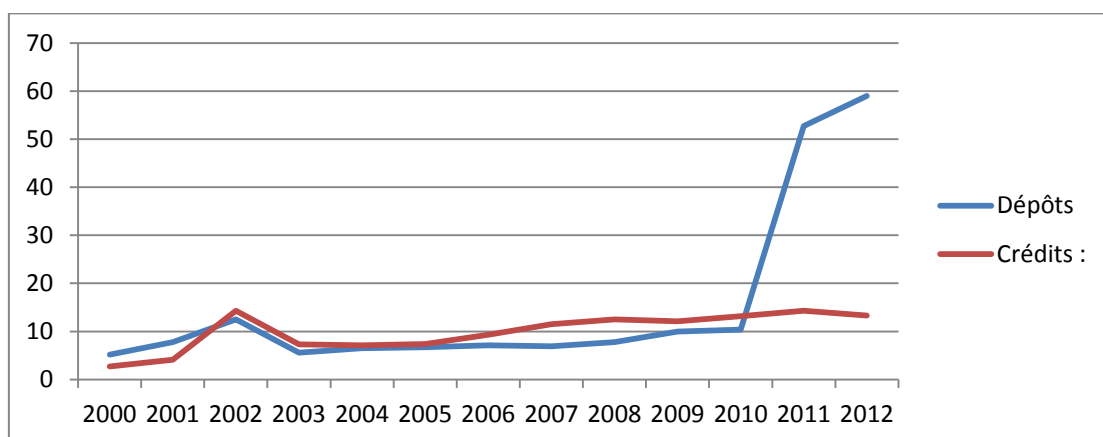
Tiré des rapports de la Banque d'Algérie, le tableau ci-dessous retrace les parts de marché occupées respectivement par les banques publiques et les banques privées.

**Tableau n° 02 : Parts de marché des banques publiques et privées (en %)**

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Dépôts :</b>													
- Banques publiques	94,8	92,2	87,5	94,4	93,5	93,3	92,9	93,1	92,2	90,0	89,6	47,3	41,0
- Banques privées	5,2	7,8	12,5	5,6	6,5	6,7	7,1	6,9	7,8	10,0	10,4	52,7	59,0
<b>Crédits :</b>													
- Banques publiques	97,3	95,9	85,7	92,7	92,9	92,6	90,7	88,5	87,5	87,9	86,8	85,7	86,7
- Banques privées	2,7	4,1	14,3	7,3	7,1	7,4	9,3	11,5	12,5	12,1	13,2	14,3	13,3

En termes d'activité, les banques publiques monopolisent le marché pour la collecte des ressources jusqu'à 2010 avant que la situation se renverse en faveur des banques privées qui assurent 59% des ressources collectées par le système bancaire à fin 2012. Pour la distribution des crédits, en revanche, ce sont toujours les banques publiques qui monopolisent le marché avec plus de 86% des crédits distribués à fin 2012. Ainsi, la concurrence entre les banques publiques et privées ne se remarque qu'à travers la collecte des ressources.

Figure n°01 : Evolution des parts de marché des banques privées



Source : établie sur la base des données du tableau n° 02.

L'évolution de la part de marché des banques privées peut être divisée en trois phases distinctes. La première (de 2000 à 2002) caractérisée par une augmentation rapide de leurs parts de marché. Cette progression est due à l'introduction de nouvelles banques privées et l'élargissement du réseau de leurs agences. La seconde période (de 2004 à 2012), en revanche, marquée par la lenteur de cette progression, après la chute brutale parvenue en 2003. Cette diminution s'explique par la mise en liquidation des deux banques privées El-Khalifa et BCIA, en 2003. En effet, le scandale d'El-Khalifa a, sans doute, touché la crédibilité des banques privées en Algérie.

### 3. L'EXCEDENT DE LIQUIDITE DU SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN

Malgré l'effort consenti en termes de textes et lois afin de développer le système bancaire et l'adapter aux conditions de marché, les banques algériennes n'arrivent toujours pas à s'impliquer dans le financement de l'économie. Elles restent dans la seule activité classique d'intermédiation de bilan et n'assurent pas une affectation optimale de leurs ressources. En effet, les responsables de la Banque d'Algérie affirment clairement que le système bancaire algérien se caractérise par une surliquidité depuis 2002 et qui revêt un caractère structurel.<sup>7</sup> Cette situation occupe les autorités monétaires qui consacrent des efforts afin de la maîtriser.

<sup>7</sup> Rapport de la Banque d'Algérie (2010), p. 135.

Avant d'examiner les moyens mis en œuvre par la banque centrale afin de gérer cette surliquidité que connaît le système bancaire, il faut d'abord exposer le problème en tant que tel et analyser les facteurs de son émergence et de sa persistance.

### **3.1 La surliquidité des banques algériennes : présence et persistance**

Pour confirmer que les banques algériennes connaissent une situation de surliquidité structurelle, nous avons procédé à une analyse de la situation des banques en termes de ressources et emplois, d'une part, et à une analyse des montants de refinancement de la banque d'Algérie, d'autre part, pour la période 2000-2012.

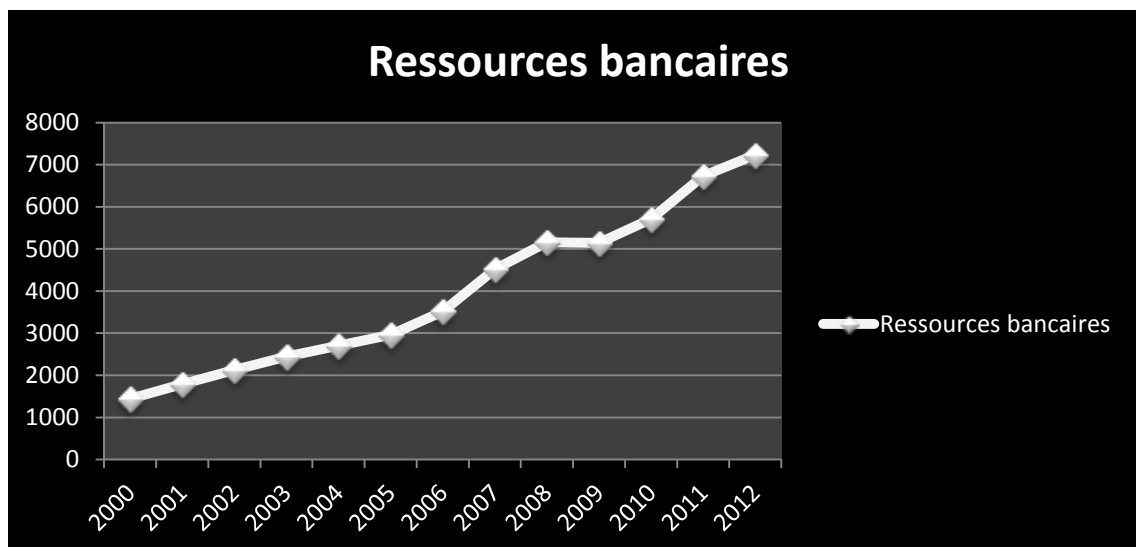
#### **3.1.1 Ressources importantes et emplois faibles**

L'évolution des ressources et des emplois du système bancaires est présentées dans l'annexe n°01.

L'analyse de l'évolution des ressources montre clairement que le système bancaire se caractérise par des ressources importantes qui ont connu une augmentation continue durant la période 2000-2012, passant de 1441 MDA en 2000 à plus de 7000 MDA en 2012. En terme de structure, les ressources à long terme prédominent durant la période 2000-2006, alors qu'à partir de 2007, les dépôts à vue deviennent plus importants par rapport aux dépôts à terme.

Etant donné que l'économie algérienne dépend des revenus des hydrocarbures, cette augmentation des ressources bancaires est expliquée par l'augmentation du prix de baril du pétrole durant la période retenue.

Figure n° 02 : Evolution des ressources du système bancaire

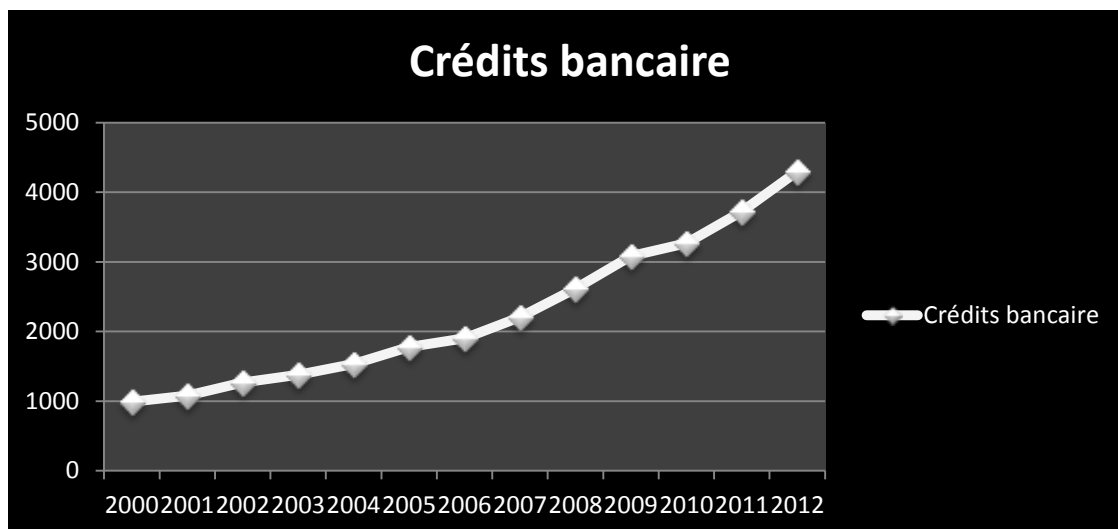


Source : établie sur la base des données de l'annexe n°01.

En ce qui concerne les emplois du système bancaire, l'annexe n°1 permet de constater que les crédits distribués connaissent une augmentation continue durant la période, mais qui reste insuffisante par rapport aux besoins de financement de l'économie.

Par secteur juridique, les données montrent que les crédits au secteur privé connaissent une nette amélioration par rapport au secteur public. Cette amélioration revient aux crédits octroyés dans le cadre des programmes d'aide à la création des PME/PMI (ANSEJ, ANDI,...).

Figure n° 03 : Evolution des crédits bancaires

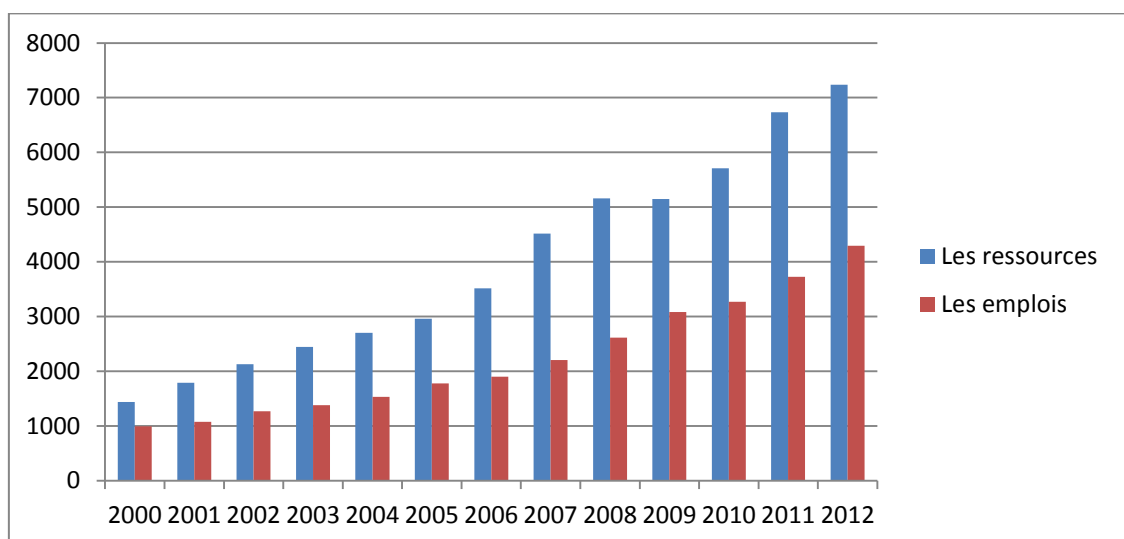


Source : établie sur la base des données de l'annexe n°01.

Pour confirmer la situation de surliquidité des banques, nous avons mesuré l'impasse entre les ressources et les emplois bancaires (voir l'annexe n° 02).

La différence entre les ressources collectées et les crédits distribués permet de constater un surplus de liquidités non utilisé par le système bancaire. Cette impasse n'a pas cessé d'augmenter passant de 448 MDA en 2000 à 2939 MDA en 2012, sauf entre 2008 et 2009 où cet écart a baissé de 485.8 MDA. Cette baisse correspond à une diminution des ressources et non pas à une augmentation des crédits octroyés, elle-même provoquée par la chute des prix du baril de pétrole.

**Figure n°04 : L'impasse entre ressources importantes et emplois faibles**



**Source :** établie à partir des données de l'annexe n° 02.

Cette écart considérable atteste d'une présence d'une surliquidité bancaire en Algérie ayant un caractère structurel depuis 2002 et que nous allons confirmer davantage à travers l'analyse de la demande de refinancement des banques auprès de la banque centrale.

### 3.1.2 Le refinancement de la banque centrale

Comme le montre le tableau ci-dessous, les banques ne sollicitent plus le refinancement de la banque centrale.

**Tableau n° 03 : Evolution du taux directeur et du montant de refinancement**

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Taux de réescompte</b>	5.5	4.5	4	4	4	4	4	4	4	4	4
<b>Montant de réescompte</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**Sources :** réalisé à partir des rapports de la Banque d'Algérie.

Le taux de réescompte a connu une tendance à la baisse et le montant de refinancement de la Banque d'Algérie est nul sur toute la période 2002-2012. Cela constitue une autre

justification que le système bancaire n'est plus dans le besoin de demander des liquidités auprès de l'institut d'émission vue la situation de surliquidité qu'il connaisse ces dernières années.

### **3.2 Les facteurs d'émergence de la surliquidité bancaire en Algérie**

Parmi les facteurs externes d'émergence d'une surliquidité bancaire en Algérie, les directives de la Banque d'Algérie, notamment en matière d'assainissement et de recapitalisation des banques publiques, l'augmentation des ressources pétrolières et l'inefficience du marché financier peuvent être considérés comme les éléments les plus déterminants. C'est ce que nous allons essayer de démontrer dans ce qui suit.

#### **3.2.1 L'assainissement des banques publiques**

Comme nous l'avons noté plus haut, le Trésor public a procédé, au cours de la période 1991-2007, à l'assainissement des banques publiques et à la mise à niveau de leurs fonds propres afin de leur permettre d'affronter la concurrence des banques privées.

Ces opérations d'assainissement des banques publiques ont consisté en le rachat de créances non performantes détenues sur les entreprises publiques et autres créances sur l'Etat. Autrement dit, le Trésor public a racheté les créances des banques en contractant des dettes auprès d'elles qui seront remboursées sur une longue période. Ces rachats incluent les créances détenues sur les maisons mères des entreprises publiques restructurées organiquement en 1983, les créances détenues sur les entreprises dissoutes et les créances sur les entreprises publiques déstructurées en activité.<sup>8</sup>

Sur la période 2000-2010, les rachats du Trésor public dans le cadre des opérations d'assainissement ont été comme suit :

- Entre 2000-2001, ont été rachetées les créances des banques sur les entreprises dissoutes, les entreprises déstructurées et sur les montants dus par l'Etat au titre des injonctions (gel des découverts, volet social,...) pour un montant de 349,4 milliards de dinars.
- En 2001, ont été rachetées les créances de la caisse d'épargne sur les OPGI pour un montant de 161 milliards de dinars.
- En 2002 ont été rachetées les créances sur l'agriculture pour un montant de 15 milliards de dinars.
- Entre 2005-2007, ont été rachetées les créances sur les entreprises publiques déstructurées et/ou dissoutes pour un montant total de 231,2 milliards de dinars.

---

<sup>8</sup> Rapport de la Banque d'Algérie (2008), p. 100.



- En 2009-2010 les rachats partiels effectués ont porté sur les créances agricoles pour un montant de 36,173 milliards de dinars, les créances sur les entreprises publiques dissoutes pour un montant de 35,812 milliards de dinars et les créances sur les entreprises publiques financièrement déstructurées pour un montant total de 297,932 milliards de dinars.
- En 2011, les rachats effectués ont porté sur les créances sur les entreprises publiques déstructurées pour un montant de 125,836 milliards de dinars et les créances sur les entreprises privées surendettées qui s'élèvent à 68,876 milliards de dinars.

La bonne conjoncture des ressources des exportations à partir de 2002 a permis de mettre fin au processus d'endettement du Trésor public à l'égard des banques. Le tableau ci-après nous permet de constater que les crédits du système bancaire à l'Etat ont connu une diminution.

**Tableau n° 04 : Créances détenues sur le Trésor Public**

En milliard de dinars

<b>Année</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Banques publiques	796,6	789,9	855,8	977,5	920,1	667,4	787,0	1075,3	1328,0	1308,3
Dont : Obligations de rachat	(629,7)	(629,2)	(501,5)	(590,9)	(556,3)	(270,6)	(145,7)	(321,0)	(358,7)	(355,5)
Banques privées	11,9	13,5	20,6	37,0	21,1	10,9	17,0	16,5	23,9	38,1
Total	808,5	803,4	876,3	1014,5	941,2	678,3	804,0	1091,8	1351,9	1346,4

**Source :** réalisé à partir des rapports de la Banque d'Algérie.

Le tableau montre que le montant des rachats du Trésor public sur les banques a connu une tendance à la baisse sur la période 2002-2009 à l'exception de l'année 2006 qui correspond à la période de la mise en œuvre de la quatrième opération de rachat des créances non performantes détenues par les banques sur les entreprises publiques (entre 2005-2007). Pour la période 2010-2012, les rachats du Trésor ont connu une augmentation en raison des rachats partiels effectués sur la période après l'évaluation par le Trésor de la situation des entreprises publiques en activité et la sélection de celles

viables, bien que financièrement déstructurées, appelées à faire objet de l'assainissement financier.

Par ailleurs, au cours de l'année 2008, le Trésor public a procédé au remboursement par anticipation des obligations émises en faveur des banques, en contrepartie des dettes des entreprises, pour un montant total de 273,7 milliards de dinars. Cette opération a renfloué la trésorerie des banques.

### **3.2.2 La recapitalisation des banques publiques**

Dans le cadre du règlement n°08-04 de 2008, le conseil de la monnaie et du crédit a décidé d'augmenter le montant du capital minimum requis par les banques et établissements financiers. Pour les banques et leurs succursales, le montant minimum est passé de 2,5 milliards de DA à 10 milliards de DA. Selon le CMC, cette recapitalisation vise à renforcer la solidité financière des banques et la stabilité du système bancaire tout en contribuant à la protection des déposants.

L'augmentation du capital minimum requis par les banques a augmenté le niveau de la liquidité des banques et a contribué à la persistance de la situation de surliquidité. Ainsi, en donnant aux banques publiques de l'argent frais en cash et en remboursant les obligations de rachat de créances détenues sur le secteur public, la liquidité bancaire s'est beaucoup améliorée depuis 2002.

### **3.2.3 La monétisation des avoirs extérieurs**

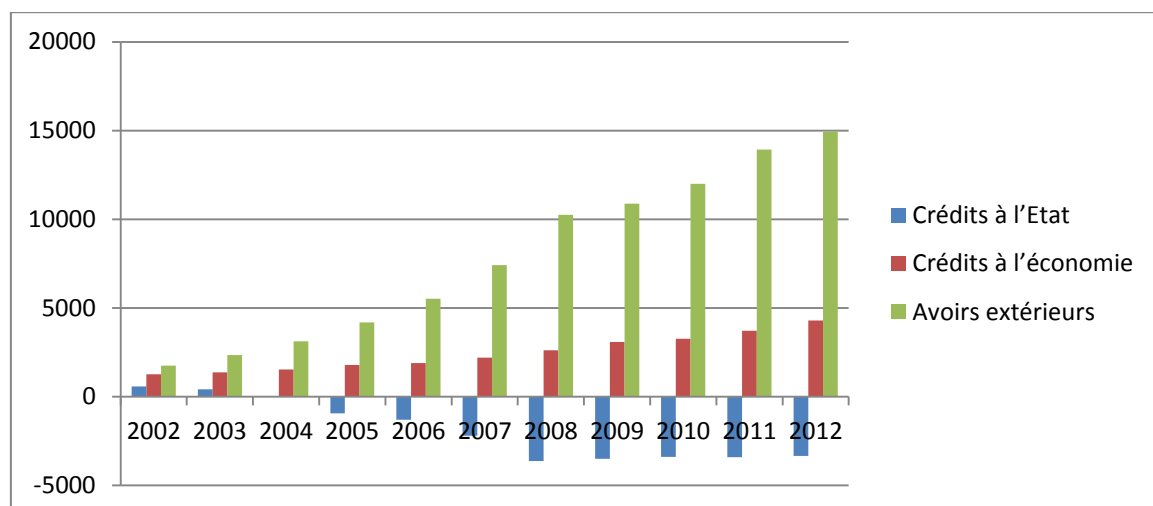
En plus des opérations de l'assainissement et de recapitalisation des banques publiques, la monétisation des avoirs extérieurs apparaît comme l'élément le plus déterminant de l'excès structurel de liquidité connu à partir de 2002. En effet, une lecture approfondie de la situation monétaire en Algérie permet de ressortir que la masse monétaire (M2) a connu une évolution importante depuis 2002 (voir le tableau n° 5). De plus, la recherche dans les contreparties de cet agrégat nous mène à découvrir que l'élément le plus déterminant de cette évolution est les avoirs extérieurs (voir la figure n° 05).

**Tableau n° 05 : Evolution de la masse monétaire et de ses contreparties (en Mds de DA)**

Année	La masse monétaire (M2)	Les contreparties de la masse monétaire		
		Crédits à l'Etat	Crédits à l'économie	Avoirs extérieurs
2002	2 901,5	578,6	1 266,8	1 755,7
2003	3 354,4	423,4	1 380,2	2 342,6
2004	3 738,0	-20,6	1 535,0	3 119,2
2005	4 157,6	-939,3	1 779,8	4 179,7
2006	4 827,6	-1 304,1	1 905,4	5 515,0
2007	5 994,6	-2 193,1	2 205,2	7 415,5
2008	6 955,9	-3 627,3	2 615,5	10 246,9
2009	7 173,1	-3 488,9	3 086,5	10 886,0
2010	8 280,7	-3 392,9	3 268,1	11 996,5
2011	9 929,2	-3 406,6	3 726,5	13 922,4
2012	11 013,3	-3 343,4	4 298,4	14 939,9

Sources : réalisé à partir des rapports de la Banque d'Algérie.

**Figure n° 05 : Evolution des sources de création monétaire**



La figure nous renseigne que les avoirs extérieurs représentent la contrepartie de création monétaire la plus importante depuis 2002. Les crédits à l'économie connaissent une progression modeste comparativement aux avoirs extérieurs alors que les crédits à

l'Etat sont devenus négatifs à partir de 2004, suite au processus de désendettement du Trésor à l'égard des banques.

Cette analyse met en avant le rôle important des avoirs extérieurs dans l'expansion monétaire en Algérie. De plus, les avoirs extérieurs nets dépassent, depuis fin 2005, la masse monétaire. De son côté, le Trésor se trouve dans une position de créancier net du système bancaire vu l'importance de l'épargne financière du Trésor en termes de dépôts auprès de la Banque d'Algérie (dans le compte courant et le Fond de Régulation des Recettes).

A partir de ce que nous venons de voir, il peut être dégagé que l'augmentation des avoirs extérieurs nets de la Banque d'Algérie, résultant principalement des recettes des exportations des hydrocarbures, et la variation positive des dépôts du Trésor au niveau de la Banque d'Algérie sont les facteurs qui ont stimulé la liquidité bancaires. En effet, l'excédent structurel de la liquidité bancaire provient essentiellement de la monétisation des avoirs extérieurs générés par les dépôts de SONATRACH auprès de la BEA et des remboursements par anticipation de la dette publique auprès des banques.

Par ailleurs, il est important de souligner qu'outre ces facteurs, l'inefficience du marché financier peut être considérée comme un élément qui a participé à la persistance de cette situation. En effet, à part le marché monétaire, les banques ne trouvent pas de moyens de placer et dégager leurs surplus de liquidité. Ajoutant à cela d'autres facteurs internes liés à la gestion de la liquidité des banques qui refusent d'accorder des crédits par motif que les projets présentés sont dans la plus part des cas non rentables.

#### **4. LA POLITIQUE MONETAIRE ET LA SURLIQUIDITE DES BANQUES**

La bonne conjoncture des prix du pétrole depuis les années 2000 a permis l'amélioration de la situation des finances publiques. En effet, « *l'accumulation des recettes d'exportations des hydrocarbures a permis au système bancaire de vivre une situation de surliquidité structurelle* ». <sup>9</sup> Une telle situation met en avant la nécessité de la poursuite d'un contrôle rigoureux de la liquidité des banques, afin de prévenir le développement des crédits bancaires non performants et donc de prévenir le risque d'inflation. C'est dans ce cas que s'inscrit la nouvelle orientation de la politique monétaire en termes d'objectifs fixés et d'instruments introduits dans le but de gérer la situation.

---

<sup>9</sup> Rapport de la Banque d'Algérie (2002).

#### 4.1 Les objectifs assignés à la politique monétaire

Jusqu'à 2002, les objectifs de la politique monétaire et les responsabilités de la Banque d'Algérie sont définis dans l'article 55 de la loi relative à la monnaie et au crédit. A partir de 2003, le cadre légal de la politique monétaire, est repris dans l'ordonnance n° 03-11 du 26 Août 2003 relative à la monnaie et au crédit. Cette ordonnance a défini et a précisé les prérogatives du Conseil de la Monnaie et du Crédit en tant qu'autorité monétaire ainsi que les responsabilités de la Banque d'Algérie en matière de conduite de la politique monétaire.

##### 4.1.1 L'objectif final de la Banque d'Algérie

L'alinéa 1 de l'article 35 de la loi n° 03-11 a repris en le modifiant significativement celui de l'article 55 de la loi 90-10. Il dispose que « *la Banque d'Algérie a pour mission de créer et de maintenir dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes les conditions les plus favorables à un développement rapide de l'économie, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie* ».

Ce texte a introduit deux modifications de fond par rapport à celui de la loi 90-10. D'une part, il a substitué le terme « rapide », ayant un sens quantitatif, au terme « ordonné », ayant un sens qualitatif. D'autre part, il a supprimé le segment « en promouvant la mise en œuvre de toutes les ressources productives du pays ». La première transformation peut être interprétée comme une modification de l'objectif de long terme du développement économique qui se réduirait à l'objectif de court terme de croissance économique. La deuxième modification (suppression de l'objectif du plein emploi) indique, quant à elle, que la politique monétaire doit avoir comme objectif final la stabilité des prix (et du taux de change) en compatibilité avec un taux de croissance le plus élevé possible.

Cependant, la Banque d'Algérie n'a retenu, comme c'était le cas pour la loi 90-10, que l'objectif de stabilité des prix. En effet, elle a reformulé sa conclusion, de l'année 2002, comme suit : « *l'objectif ultime de la politique monétaire est de maintenir la stabilité monétaire à travers la stabilité des prix, entendue comme la progression limitée de l'indice des prix à la consommation* ». <sup>10</sup> Cette information nous permet de déduire que la Banque d'Algérie réduit la stabilité de la valeur interne et externe du dinar à la seule stabilité des prix à la consommation.

Le rythme d'inflation ciblé a été annoncé dans le rapport de la Banque d'Algérie pour l'année 2003 : « *...l'objectif ultime de la politique monétaire exprimé en terme de*

---

<sup>10</sup> Rapport de la Banque d'Algérie (2004), p. 148.

*stabilité à moyen terme des prix, à savoir une inflation inférieure à 3% a été atteint en 2003... ».* Cependant, au titre des deux années 2007 et 2008, et en raison du risque à la hausse de l'inflation importée, le conseil de la Monnaie et du Crédit a, tout en maintenant l'objectif d'inflation de 3% à moyen terme comme objectif ultime de la politique monétaire, précisé une cible de 3% à 4%.

#### **4.1.2 Les objectifs intermédiaires**

Les objectifs intermédiaires de la politique monétaire sont repris dans l'article 62 de l'ordonnance n° 03-11, qui définit comme attributions du conseil de la monnaie et du crédit : *« la définition, la conduite, le suivi et l'évaluation de la politique monétaire ; dans ce but le conseil fixe les objectifs monétaires, notamment en matière d'évolution des agrégats monétaires et de crédit et arrête l'instrument monétaire... ».* Il ressort que les agrégats de monnaie et de crédit sont les objectifs intermédiaires utilisés par la Banque d'Algérie.

Par ailleurs, c'est à partir de son rapport pour 2004 que la banque centrale a commencé à publier sa cible d'objectif intermédiaire ; *« pour 2004 le conseil de la monnaie et du crédit a maintenu l'objectif d'inflation de 3% à moyen terme. En matière d'évolution des agrégats monétaires et de crédit, le conseil arrête un objectif de croissance de M2 entre 14% et 15% et celle des crédits à l'économie entre 16,5% et 17,5% ».*<sup>11</sup>

#### **4.2 Les instruments utilisés**

Puisque le système bancaire se trouve depuis 2002 « hors banque centrale », les seuls instruments de politique monétaire qui demeurent utilisables sont les réserves obligatoires renforcées par deux nouveaux instruments que la Banque d'Algérie a introduits afin d'éponger le surplus de liquidité du système bancaire. Il s'agit des reprises de liquidité et des facilités de dépôts.

##### **4.2.1 Les réserves obligatoires**

L'ordonnance n° 03-11 a précisé dans l'article 62 que l'instrumentation monétaire est arrêtée par le CMC. C'est dans ce cadre que ce dernier a édicté le règlement n° 04-02 du 04/03/2004 fixant les conditions de constitution des réserves obligatoires. En effet, en raison de sa double importance en tant que première garantie des déposants et en tant qu'instrument de politique monétaire pouvant avoir une efficacité redoutable, le CMC

---

<sup>11</sup> Idem, p. 148.

s'est retrouvé dans l'obligation de le réintroduire dont les principes généraux sont précisés dans le dit règlement.

Cet instrument a constitué un élément actif de la politique monétaire durant ces dernières années. Son coefficient a connu une évolution à la hausse passant de 4,25% en 2002 à 11% en 2012. Les taux de rémunération des réserves obligatoires, par contre, ont connu une évolution décroissante passant de 2,50% en 2003 à 0,50% en 2012 (voir le tableau ci-dessous).

**Tableau n° 06 : Evolution des taux des réserves obligatoire (en %)**

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Taux de constitution de la R.O</b>	4,25	6,25	6,50	6,50	6,50	6,50	8,00	8,00	9,00	9,00	11,0
<b>Taus de rémunération de la R.O</b>	2,50	2,50	1,75	1,00	1,00	1,00	0,75	0,50	0,50	0,50	0,50

**Source :** réalisé à partir des bulletins statistiques de la Banque d'Algérie.

L'augmentation du taux de constitution des réserves obligatoires a permis à la banque centrale d'atténuer, dans une certaine mesure, l'excès de liquidité des banques. En effet, l'encours des réserves obligatoires a atteint 754,10 milliards de dinars à fin Décembre 2012, contre 354,12 milliards de dinars à fin Décembre 2007.

Cependant, les réserves obligatoires ne peuvent pas constituer un instrument de « réglage fin » de la liquidité bancaire car son taux reste fixe pour des périodes longues et même lorsqu'il est ajusté, il se fait dans des proportions très faibles. Par ailleurs, l'utilisation de cet instrument est lourde car il nécessite à chaque fois une nouvelle instruction et il se déroule sur une période d'un mois (du 15 du mois au 14 du mois prochain), au moment où la situation actuelle exige une intervention au jour le jour. Pour palier à ces insuffisances et pouvoir stériliser une proportion importante des liquidités bancaires, la banque d'Algérie a introduit d'autres instruments.

#### **4.2.2 La reprise de liquidité**

Dans le contexte d'excès de liquidité, un nouvel instrument indirect de la politique monétaire dit « reprise de liquidité » a été mis en œuvre en 2002 dans le but d'assurer un contrôle rigoureux des agrégats monétaires. La reprise de liquidité par appel d'offre

constitue un instrument beaucoup plus souple que les réserves obligatoires car il peut être modulé au jour le jour. En plus de la reprise de liquidité à fréquence hebdomadaire, la Banque d'Algérie a introduit, à partir du deuxième semestre de 2005, la reprise de liquidité à fréquence trimestrielle.

Cet instrument a réussi à éponger une quantité monétaire importante et demeure l'élément de régulation le plus actif durant ces dernières années. Ces opérations d'appel d'offre ont permis à la Banque d'Algérie de recevoir un montant important de dépôts des banques passant de 450 Mds de DA en 2005 à 1350 Mds de DA en Avril 2012. Son taux de rémunération est réajusté chaque année comme le montre le tableau suivant :

**Tableau n° 07 : Evolution des taux de rémunération de la reprise de liquidité (en %)**

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de la reprise de liquidité à 7 jours	2,75	1,75	0,75	1,25	1,25	1,75	1,25	0,75	0,75	0,75	0,75
Taux de la reprise de liquidité à 3 mois	-	-	-	1,90	2,00	2,50	2,00	1,25	1,25	1,25	1,25

**Source :** réalisé à partir des bulletins statistiques de la Banque d'Algérie.

Malgré son utilisation de manière systématique par la Banque d'Algérie depuis plus de dix ans, la reprise de liquidité ne permet pas d'absorber toute la surliquidité des banques. Cela peut être expliqué par deux raisons. D'une part, son caractère non obligatoire laisse l'initiative aux banques de décider de constituer ou non des reprises de liquidité. D'autre part, le montant des reprises de liquidité à absorber est déterminé par le CMC selon les objectifs de la politique monétaire et l'évolution de M2. Le montant de ces reprises a été stabilisé par la Banque d'Algérie à 1100 Mds de DA de 2009 à 2011. Cependant, dès Avril 2012, ce montant commence à être ajusté à la hausse.



### **4.2.3 La facilité de dépôt rémunéré**

En Juin 2005, la Banque d'Algérie a introduit la « facilité de dépôt rémunéré » comme instrument de gérer l'excès de liquidité des banques. Cette facilité de dépôt permet aux banques de placer au niveau de la banque centrale des montants illimités à un taux de rémunération fixé à 0,3 %. Ce taux a été ensuite ramené à 0,75% en 2007 et 2008.

La facilité de dépôt rémunéré est l'instrument qui a permis à la banque centrale d'effectuer un « réglage fin » de la liquidité bancaire en laissant aux banques l'initiative de gérer une partie de leur excédent de trésorerie. En effet, grâce à cet instrument la Banque d'Algérie a absorbé la quasi-totalité des réserves libres des banques en 2005.<sup>12</sup>

**Tableau n° 08 : La part relative de la facilité de dépôt dans la résorption de la liquidité**

<b>Année</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Part relative de la facilité de dépôt rémunéré (fin de période)	24,1	49,2	41,8	39,9	53,3	38,3

La part relative de l'instrument facilité de dépôt rémunéré dans la résorption de l'excès de liquidité est évaluée par la banque centrale à 38,3% en Décembre 2012, contre 53,3% en Décembre 2011. La facilité de dépôt rémunéré a été utilisée moins activement par les banques au cours de l'année 2009, sous l'effet du choc externe qui a amenuisé l'excès de trésorerie des banques. Aussi, selon les déclarations de la Banque d'Algérie, son rôle dans la conduite au jour le jour de la politique monétaire a été réduit significativement en 2009. Cependant, cette facilité permanente de dépôts rémunérés, opération de réglage fin effectuée à l'initiative des banques, qui a bien subi l'effet de la contraction de la liquidité bancaire en 2009 (- 14 %), a vu son rôle d'instrument actif de la politique monétaire augmenter pour les années 2010, 2011 et 2012.<sup>13</sup>

A travers cette nouvelle orientation dans la conduite de la politique monétaire au moyen de nouveaux instruments indirects, la Banque d'Algérie a réussi à résorber l'excès de liquidité d'une manière efficace. Par ailleurs, la conduite ordonnée de cette politique monétaire a permis à la Banque d'Algérie de contenir les pressions inflationnistes jusqu'à l'année 2010. Le taux d'inflation qui n'a atteint que 4,8 % en 2008, dans le

<sup>12</sup> Rapport de la Banque d'Algérie (2005), p. 157.

<sup>13</sup> Rapport de la Banque d'Algérie (2010), p. 140.

contexte d'envolée historique des prix mondiaux des produits de base, et qui a ensuite augmenté à 5,7% en 2009, sous l'effet de l'inflation endogène, a reculé à 3,9 % en 2010 (voir annexe n° 03). Cependant, les années 2011 et 2012 sont caractérisées par une augmentation de l'inflation des prix à la consommation. En effet, le taux d'inflation a atteint un « pic » de 8,89% en 2012, un niveau historiquement le plus élevé des quinze dernières années.

## **CONCLUSION**

A travers cette étude, nous avons constaté que le système bancaire algérien se caractérise par un excès de liquidité structurel depuis 2002 dont les facteurs d'émergence principaux sont l'augmentation des recettes pétrolières et l'assainissement financier des banques publiques. Par ailleurs, l'inefficacité du marché financier a participé à la persistance de cette situation du fait que les banques ne trouvent pas un moyen de placer leurs ressources en dehors du marché monétaire.

Face à cette situation qui persiste depuis plus de dix ans, la Banque d'Algérie s'est forcée de trouver des moyens de réguler cet excès de liquidité bancaire. Pour se faire, elle a réactivé l'instrument réserves obligatoires et a introduit deux autres instruments indirects (reprise de liquidité et facilité de dépôt rémunéré) lui permettant d'éponger des liquidités sur le marché monétaire.

La conduite actuelle de la politique monétaire par la Banque d'Algérie au moyen d'instruments indirects sur le marché monétaire a permis de résorber l'excès de liquidité d'une manière efficace et de revenir à partir de 2010 à la fourchette ciblée du taux d'inflation après l'inflation importée de 2008. Cependant, ces dernières années sont marquées par une accélération des rythmes de l'inflation dont l'explication peut être trouvée dans la forte croissance des dépenses budgétaires courantes, notamment les dépenses de personnel et des transferts, car l'inflation importée ne peut non plus être invoquée comme déterminant en la matière, du moment que le taux d'inflation n'a atteint que 4,8 en 2008 suite à l'inflation importée.

## BIBLIOGRAPHIE

- AMMOUR Benhalima** (2001), « Le système bancaire algérien : Textes et réalité », ed Dahlab, Alger.
- AMMOUR Benhalima, BOUZAR Chabha** (2011), « La bancarisation dans le contexte de libéralisation financière en Algérie », Les Cahiers du CREAD n°95.
- BELLAL Samir** (2010), « La régulation monétaire en Algérie (1990-2007) », Revue du chercheur N° 08.
- BENLAMEUR Naima** (2009), « Les fondements théoriques de la régulation bancaire », Revue Algérienne des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques, nouvelle série n° 01.
- BOISSIEU Christian** (1998), « Monnaie et économie », Economica, paris.
- BRADLEY Xavier, DESCAMPS Christian** (2005) : « Monnaie, Banque et Financement », Dalloz, paris.
- CAPUL Jean-Yves** (1997), « Monnaie et Politique Monétaire ».
- ILMANE Mohamed chérif** (2006), « Réflexion sur la politique monétaire en Algérie : objectifs, instruments et résultats », cahiers de CREAD, n° 75.
- KHERCHI Hanya** (2008), « L'évolution du système bancaire algérien sous les nouvelles règles prudentielles internationales », revue d'économie et de statistique appliquée l'INPS, n° 09.
- DEPLACE Marie** (2006), « Monnaie et financement de l'économie », DUNOD, paris.
- LAMARQUE Eric** (2003), « Gestion bancaire », ed e-Node et Pearson Education France.
- LANDAIS Bernard** (2008), « Leçons de la politique monétaire », Boeck.
- MISHKIM Frédéric** (2007), « Monnaie, Banque et Marchés financiers », Source d'or.
- NAAS A.** (2003), « Le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché », Maisonneuve et Larose.
- PUPION Pierre- Charles** (1999), « Economie et gestion bancaire », ed DOUNOD.
- Rapport du Conseil National Economique et Social** (2005), « Regard sur la politique monétaire en Algérie ».
- Rapports de la Banque d'Algérie** (de 2002 à 2011).
- Revue Africaine de l'Intégration** (2009), vol. 3. N° 2, p. 46.
- TALAHITE Fatiha** (2000), « La réforme bancaire et financière en Algérie », les cahiers de CREAD, n° 52.
- TALAHITE Fatiha** (2010), « Réformes et transformations économiques en Algérie », rapport d'HDR, Université Paris 13-Nord.

**Annexe n° 01 : Evolution des ressources et des emplois du système bancaire**

Année	Ressources bancaires			Emplois bancaires		
	Dépôts à vue	Dépôts à terme	Total des ressources	Crédits au secteur public	Crédits au secteur privé	Total des crédits distribués
<b>2000</b>	467,5	974,3	1441,8	701,8	291,7	993,5
<b>2001</b>	554,9	235,0	1789,9	740,3	337,9	1078,2
<b>2002</b>	642,1	1485,1	2127,2	715,5	551,0	1266,5
<b>2003</b>	718,9	1724,0	2442,9	791,4	587,2	1378,6
<b>2004</b>	1127,9	1577,4	2705,3	859,3	675,4	1534,7
<b>2005</b>	1224,4	1736,1	2960,5	882,4	897,3	1779,7
<b>2006</b>	1750,4	1766,1	3516,5	847,0	1057,0	1904,0
<b>2007</b>	2560,8	1956,5	4517,3	988,9	1216,0	2204,9
<b>2008</b>	2946,9	2214,9	5161,8	1201,9	1413,3	2615,3
<b>2009</b>	2502,9	2643,5	5146,4	1485,1	1600,6	3085,7
<b>2010</b>	2763,7	2948,4	5712,1	1460,6	1806,7	3267,3
<b>2011</b>	3 495,8	3237,2	6 733,0	1 742,3	1 982,4	3 724,7
<b>2012</b>	3 356,8	3879,0	7 235,8	2 051,4	2 245,0	4 296,4

**Sources :** réalisé à partir des rapports de la Banque d'Algérie.

**Annexe n° 02 : L'impasse entre les ressources et les emplois bancaires (En Mds de DA)**

Année	Total des ressources collectées	Total des crédits distribués	L'impasse ressources-emplois
<b>2000</b>	1441,8	993,5	448,3
<b>2001</b>	1789,9	1078,2	711,7
<b>2002</b>	2127,2	1266,5	860,7
<b>2003</b>	2442,9	1378,6	1064,3
<b>2004</b>	2705,3	1534,7	1170,6
<b>2005</b>	2960,5	1779,7	1180,8
<b>2006</b>	3516,5	1904,0	1612,5
<b>2007</b>	4517,3	2204,9	2312,4

## Surliquidité bancaire et politique monétaire : quel défi pour la Banque d'Algérie ?

---

<b>2008</b>	5161,8	2615,3	2546,5
<b>2009</b>	5146,4	3085,7	2060,7
<b>2010</b>	5712,1	3267,3	2444,8
<b>2011</b>	6 733,0	3 724,7	2948,3
<b>2012</b>	7 235,8	4 296,4	2939,4

**Source** : calculé à partir de l'annexe n° 01.

### **Annexe n° 03 : Evolution du taux d'inflation (moyenne annuelle)**

<b>Année</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Taux d'inflation	1,6	2,5	3,5	4,8	5,7	3,9	4,52	8,89

**Source** : rapports de la Banque d'Algérie.